

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 JANVIER 2022

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, aurélie BOURIAT, Anna CHEVRAUX, Simon DENYS, Brigitte CRETIN, Frédérique GENTNER-MARMIER, David HUET, Françoise IMMEL, Philippe LEGRAND, Morgane LUCASSELI-COQUILLON, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoit ROBERT, Françoise ROLLET.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

il reporte la démission en date du 26 janvier 2022 de madame Danièle ABBAR qui induit son remplacement par Madame Frédérique GENTNER-MARMIER (ordre du tableau).

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Election du maire et des adjoints

Convoqué par le Maire : Michel JASSEY, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 janvier à 19 heures pour procéder à l'élection du Maire et de ses Adjoints.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel JASSEY, maire, qui, au vu des procès-verbaux des électeurs déclare installé :

- Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, aurélie BOURIAT, Anna CHEVRAUX, Simon DENYS, Brigitte CRETIN, Frédérique GENTNER-MARMIER, David HUET, Françoise IMMEL, Philippe LEGRAND, Morgane LUCASSELI-COQUILLON, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoit ROBERT, Françoise ROLLET.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Françoise ROLLET est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Anna CHEVRAUX préside ensuite la séance en tant que doyenne d'âge du conseil municipal pour procéder à l'élection du maire.

Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	3
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Monsieur Michel JASSEY a été proclamé Maire avec 11 voix	

Sous la présidence de Monsieur Michel JASSEY, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints

Election des adjoints

Le président indique qu'en application de l'article L 2122-17 du CGCT), le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

1. Nombre d'adjoints

Le maire invite la liste d'opposition à participer conjointement dans un esprit d'ouverture et propose un poste d'adjointe.

Madame Frédérique GENTNER-MARMIER demande la parole :

- refuse d'un poste d'adjointe, la liste minoritaire souhaite rester dans une position d'observation et d'opposition sans responsabilité.
- Elle rappelle la démission de 5 adjointes
- Et rappelle qu'elle n'a jamais été tête de liste en 2014 comme le prétend le maire.

Le maire prend acte de la position du groupe minoritaire et fait remarquer à Madame Frédérique GENTNER-MARMIER que nous ne sommes pas en réunion publique mais en conseil municipal et que ce n'est pas une tribune.

le président indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures , la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments , le conseil fixe le nombre de 4 adjoints au maire de la commune à l'unanimité.

A la lecture de la liste d'adjoints proposée par monsieur le maire, monsieur Philippe LEGRAND demande la parole et annonce qu'il ne sera pas sur la liste des adjoints dans ces conditions.

Le maire suspend la séance pour 10 minutes puis il est procédé à la présentation de la liste des adjoints soumises au vote des élus.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si , après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Résultats du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombres de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Proclamation de l'élection des adjoints

Gérard MONNIEN
Françoise ROLLET
Alexandre OUDIN
Anna CHEVRAUX

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Michel JASSEY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Clôture de la séance à : 20h30

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

2022-04 : Election du maire et des adjoints.